

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 Avril 2021, 17 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents: Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Céline BARTHES, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Antonia RIERA. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés : Mr LAFFONT Christophe (procuration Mme BARTHES)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité présentés par Mme le Maire

- Madame le Maire tient à apporter, au nom du conseil municipal, tout son soutien aux viticulteurs et agriculteurs de la commune victimes du gel. Elle informe les membres du conseil des démarches qu'elle a entreprises dès le matin du 8 Avril
- Franc succès pour la distribution de chocolats de Pâques à tous les enfants de notre école
- Démarrage du chantier Maison Malavialle et peinture du foyer suite à un dégât des eaux, suivi des chantiers assuré par Bernard Pingaud, adjoint
- Campagne de vaccination : 50 de nos administrés ont été accompagnés en direction du centre de vaccination de Gignac, 12 restent encore en liste d'attente, suivi assuré par Annie Boix adjointe et Sabrina Berthomieu (accueil mairie)
- Dépôt du permis de construire des ateliers techniques (à côté du skate parc)
- Succès du dispositif « action sociale » géré par Monique Bonnafoux, conseillère municipale
- Compte-rendu du comité de suivi Ucovia (distillerie), choix du porteur de projet café, brasserie
- Remise en état du Monument aux Morts du cimetière (remerciements chaleureux à Guilhem de Vito, tailleur de pierre et aux employés municipaux)
- Démarrage imminent des travaux de construction de la microcrèche.
- Plan de relance de l'état : information aux élus (pas d'augmentation de l'enveloppe DETR) à destination des petites communes

Mail de l'opposition : Madame le Maire informe Monsieur Vaisse qu'il lui est impossible de répondre, son texte étant incompréhensible. Elle lui propose de reformuler clairement sa question s'il y en a une.

En amont de la présentation des comptes 2020, Madame le Maire tient à féliciter les membres de son équipe. La commune n'a pas connu « d'année blanche » malgré la période électorale et la pandémie.

Les ressources de la commune ont été, comme chaque année, gérées avec beaucoup de sérieux par Bernard Pingaud, adjoint appuyé par notre secrétaire de mairie, véronique GARS.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Annie BOIX

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### DELIBERATION N°1 : Approbation comptes de gestion 2020 M 14 et Budget Ucovia.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésor public) à l'ordonnateur (Maire).

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1 et L.2121-31.

Vu le compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier de Gignac pour les budgets principal M14 et Budget Ucovia,

Constatant que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2020 préparés par l'ordonnateur et issus de la comptabilité de ce dernier,

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe Ucovia de la commune de Plaissan transmis par le Trésorier de Gignac, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2020 préparés par l'ordonnateur.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- De statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget Ucovia ;
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- D'autoriser le Maire à signer les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe Ucovia de la commune de Plaissan transmis par le Trésorier de Gignac.
- De déclarer que les comptes de gestion (Commune et Ucovia) dressés, pour l'exercice 2020, **par le Trésorier**, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour la commune : 14 pour, 1 abstention (Mr Vaisse)

Vote pour l'Ucovia : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°2 : Approbation du compte administratif 2020 M 14.

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1 et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2020 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	827 348.10 €
Total Recettes	896 425.86 €
Résultat 2020	69 077.76 €
Résultat antérieur cumulé	+267 464.28.28 €
Résultat à affecter 2020	<b>+ 336 542.04 €</b>

En section d'investissement

Total Dépenses	199 462.61 €
Total Recettes	228 093.57 €
Résultat 2020	+ 28 630.96 €
Résultat antérieur cumulé	+ 157 601.89 €
Résultat à affecter 2019	<b>+ 186 232.85 €</b>

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2020 étant conforme au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier de Gignac.

Vote : Pour 13, 1 Abstention (Mr Vaïsse)

DELIBERATION N°3 : Approbation du compte administratif 2020 Budget Ucovia

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2019 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	10 840.11 €
Total Recettes	14 259.19 €
Résultat 2020	+ 3 419.08 €
Résultat antérieur cumulé	- 5 955.48 €
Résultat à affecter 2020	<b>- 2 536.40 €</b>

En section d'investissement

Total Dépenses	201 461.83 €
Total Recettes	217 264.85 €
Résultat 2020	+ 15 803 .02 €
Résultat antérieur cumulé	+ 242 121.31 €
Résultat à affecter 2020	<b>+ 257 924.33 €</b>

Mme le Maire souligne que les loyers compensent le remboursement de l'emprunt conformément à ce qui a toujours été prévu.

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2020 étant conforme au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier de Gignac.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°4 : Affectation du résultat 2020 budget M14.

Présentation Mme Le Maire.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2020. Nous proposons d'affecter l'excédent global de fonctionnement de **336 542.04 €** en section de fonctionnement.

L'excédent global d'investissement de **186 232.85 €** en section d'investissement : Recettes solde antérieur d'investissement reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°5 : Affectation du résultat 2020 budget Ucovia.

Présentation Mme Le Maire.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2020. Le résultat de fonctionnement étant déficitaire après imputation du résultat 2019, il sera imputé au compte 002 Déficit antérieur reporté pour **2 536.40** euros.

Il est proposé pour l'excédent global d'investissement de **257 924.33 €** l'affectation en recettes au compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°6 : Taux de taxes locales 2021.

Présentation de Monsieur Pingaud, adjoint en charge des finances

La réforme de la taxe d'habitation avec la suppression progressive de cette dernière modifie les ressources de la commune et le taux à appliquer. Le Conseil départemental reverse à la commune le montant de la taxe foncière qu'il percevait. Cette année il faut ajouter au taux de la commune le taux du Conseil départemental. Nous ne voterons plus de taux de taxe d'habitation, un coefficient correcteur est appliqué par l'Etat pour compenser la perte de revenu.

Monsieur Pingaud rappelle aux conseillers municipaux que nous votons pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive le maintien des taux de la part communale des taxes locales afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles.

M PINGAUD propose le maintien des taux actuels soit

- TAXE FONCIERE (bâti) : 21.85 % + taux département : 21.45 % soit 43.30 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 89.07 %

Généralisant un produit attendu de **426 387 €** auquel on ajoute le versement coefficient correcteur et les ressources fiscales pour un montant de **88 772 €** soit un total de taxe de **515 159 €**.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Subventions aux associations 2021.

Mme le Maire propose que le Conseil se détermine sur le montant des subventions à allouer aux associations :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTES
ALPE COLLEGE PAULHAN	150 €	
ASA de PLAISSAN	500 €	
ASSOCIATION LA POMPONETTE	150 €	
COMITES DES FETES	3 000 €	
ECOLE OCCE34	4 500 €	
CALENDRETTE GIGNAC	100 €	
HYPERCULT	250 €	
PAS TROP GALOP	300 €	
PEPS (parents élèves solidaires)	750 €	
RESTO DU CŒUR	800 €	
SYNDICAT DE CHASSE	400 €	
ZAZA TANIA LOVA	100 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 €</b>	

Il est précisé que certaines associations qui ne figurent pas au tableau pourront être subventionnées à la rentrée si elles présentent un calendrier d'activités.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°8 : Vote des budgets primitifs 2021 M14.

Mr PINGAUD donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget communal 2020 qui s'élèvent à **1 192 283.56 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **1 279 890.74 €**

Vote : pour : 14, 1 abstention (Mr Vaïsse)

DELIBERATION N°9 : Vote des budgets primitifs 2021 Budget Ucovia.

Exposé de Mr PINGAUD

Il donne ensuite le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Ucovia 2019 qui s'élèvent à **18 975.12 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **615 517.20 €**.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°10 : Autorisation adhésion à la compétence Gestion en Energie Partagée

Présentation de Mr NEGROU

Hérault Energies s'engage dans la transition énergétique en menant des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le conseil en énergie est l'un des instruments qu'il propose sous la forme de l'adhésion à la compétence GEP.

Cette compétence concilie à mutualiser les actions en énergie des techniciens d'Hérault énergies spécialisés en thermique du bâtiment, maîtrise de l'énergies et énergies renouvelables

Les prestations proposées sont l'analyse des factures, l'analyse énergétiques des bâtiments.

L'adhésion est de 5 ans.

Coût de l'adhésion annuelle : 220 euros

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°11 : Autorisation signature bail location salle danse

Présentation Mr MANDRAY

Mme PONSIN sage-femme demande la possibilité de louer la salle au 1<sup>er</sup> étage face à la maison de santé afin de pouvoir développer une activité de cours pour accouchement sans douleurs.

Il est proposé la somme de 100 euros par trimestre sous forme d'un bail d'une année renouvelable.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°12 : Autorisation signature convention épaves véhicules tampon

Présentation de Mr NEGROU

Il s'agit d'une convention avec l'entreprise DELVAUX pour l'enlèvement des véhicules tampon. Cette convention permet d'avoir des tarifs préférentiels et un forfait de gardiennage.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°13 : Demande de subvention au titre du F R I auprès de la Région Occitanie pour la réfection de l'électricité de l'église.

Présentation de Mme le Maire

Devis montant des travaux : 11 096.40 euros

Montant estimé de la subvention :

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°14 : Demande de subvention auprès de la C C V H pour la réfection de l'électricité de l'église.

Présentation de Mme le Maire

Devis montant des travaux : 11 096.40 euros

Montant estimé de la subvention :

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°15 : Extension régie garderie.

Présentation de Mme Annie Boix

En vue de la municipalisation de la cantine, il convient de faire une extension de la régie garderie afin de permettre l'encaissement des produits sous forme d'espèces, chèques et règlement numérique : CB.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°16 : Transfert compétence PLU C C V H

Présentation de Mme Caroline AUBERT

Le transfert à l'intercommunalité de la compétence d'élaboration du PLU. Entraîne la perte de souveraineté et la liberté de prise des décisions.

Opposition au transfert du PLU avant le 30/06/2021.

Vote : Contre à l'unanimité

DELIBERATION N°17 : Adhésion convention Open Data Conseil Départemental de l'Hérault

La présente convention a pour objet de formaliser les conditions de mise à disposition par le Conseil Départemental d'un portail Open Data afin de faciliter la diffusion de nos données.

Service du département gratuit.

Bases de données : sociales, économiques, sanitaires.

Vote : A l'unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 20.